



AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

EXTENSION DU GRH 00955 À LA SÛRETÉ

L'UNSA OBTIENT LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD AGRESSION SPÉCIFIQUE

Depuis la dénonciation par l'entreprise des accords agression locaux, l'UNSA n'a eu de cesse de militer pour obtenir un accord de haut niveau pour les agents de la Sûreté ferroviaire. **Notre ténacité a fini par payer !**

LA FORCE DES ARGUMENTS ET L'OPINIÂTRETÉ DE L'UNSA ONT PERMIS D'OBTENIR LA MISE EN PLACE DE CET ACCORD.

L'ACCORD SERA SOUMIS À LA SIGNATURE DES ORGANISATIONS SYNDICALES RAPIDEMENT AFIN DE VALIDER ET GRAVER DANS LE MARBRE L'ENSEMBLE DES MESURES POSITIVES OBTENUES.

Ces dernières années, la direction de la Sûreté a souhaité avancer sur le sujet sans pour autant s'en donner les moyens. Cette dernière a soufflé le chaud puis le froid avec plusieurs versions de texte unilatéral qui ont été proposées puis retirées. Cette situation, dénoncée par l'UNSA, a été préjudiciable aux agents qui tous les jours effectuent un travail de qualité avec un professionnalisme reconnu de tous.

OPPOSÉE À LA MISE EN PLACE D'UN TEXTE UNILATÉRAL, L'UNSA A TOUJOURS REVENDIQUÉ UN VÉRITABLE ACCORD AGRESSION POUR LES AGENTS DE LA SUGE

Depuis quelques mois, des échanges ont lieu avec la direction de la Sûreté sur la mise en place d'un texte unilatéral pour améliorer la prise en charge des agents de la SUGE. L'UNSA a rappelé son opposition sur la forme, car nous souhaitons un accord ! Cependant, parce que nous sommes conscients que les agents attendent des avancées concrètes sur ce sujet, nous avons participé activement à ces discussions avec l'ensemble des organisations syndicales **pour améliorer ce texte que nous avons réussi à transformer en un véritable accord agression.**

EXIGENCE UNSA #1

L'extension des cas de prise en charge d'un agent sur appel PCNS et dans le cadre d'un rapport de force, qui était une revendication majeure des agents et de l'UNSA-Ferroviaire depuis de nombreuses années, est désormais intégrée dans le futur accord !

EXIGENCE UNSA #2

Cette année, l'UNSA n'a eu de cesse de revendiquer la mise en place d'un accord agression et non d'un texte unilatéral. Nous avons insisté sur le besoin d'engagement, notamment juridique de l'entreprise sur un sujet aussi important que la protection des agents de la SUGE. Grâce à l'UNSA, c'est validé !

